

Il est temps que les gouvernements et l'industrie du bois s'occupent de l'exploitation forestière illégale et du commerce illicite du bois

par **Faith Doherty**

Environmental Investigation Agency

faithdoherty@eia-international.org

EN Indonésie, l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite du bois constituent un problème énorme qui sape le respect des lois et prive l'Etat de revenus considérables. Ils favorisent la perpétration d'autres infractions dans les forêts, ont de sérieuses conséquences économiques et sociales pour les populations pauvres et désavantagées, et menacent gravement les écosystèmes et la biodiversité. Bref, l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite du bois offrent très peu d'avantages à long terme pour tout autre que ceux qui sont responsables du pillage de la forêt et de la contrebande de bois d'un pays à un autre.

Abattages dans les parcs nationaux

En août 1999, l'Environmental Investigation Agency (EIA) et son associé indonésien Telapak ont distribué à Jakarta un rapport intitulé *The Final Cut* dénonçant l'exploitation commerciale du bois dans le Parc national de Tanjung Puting au Kalimantan central (Indonésie).

Nous avons constaté que l'espèce principale de bois exploitée dans ce parc à destination des marchés mondiaux était le ramin (*Gonystylus* spp.), bois d'une essence feuillue qui pousse dans les marais tourbeux et les forêts des marais d'eau douce des plaines à Bornéo, Sumatra et en Malaisie péninsulaire. Ce bois fait l'objet d'un commerce international pour toute une gamme de produits: moulures pour finitions intérieures, éléments de meubles, cadres et chevilles. *The Final Cut* et la campagne EIA/Telapak ont divulgué des noms et apporté des preuves, avec films et photographies à l'appui; nous poursuivons nos enquêtes et notre surveillance non seulement de l'exploitation illégale de Tanjung Puting, mais également du commerce illicite qui favorise la vente de ce bois sur les marchés internationaux.

... l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite du bois offrent très peu d'avantages à long terme pour tout autre que ceux qui sont responsables du pillage de la forêt et de la contrebande de bois d'un pays à un autre.

En axant sur une seule essence d'intérêt commercial, notre enquête a révélé le fonctionnement de l'exploitation illégale et du commerce y afférent, depuis les gangs de bûcherons organisés par des intermédiaires, jusqu'aux politiciens et aux militaires qui profitent directement des activités illégales. Le parc national de Tanjung Puting est devenu un 'banc d'essai' pour le Gouvernement indonésien et sa réelle volonté de combattre l'exploitation illégale et le trafic du bois d'origine illégale vers



Photo: © Environmental Investigation Agency

les marchés de consommation internationaux. Le bois illégal d'Indonésie trouve les moyens nécessaires pour arriver sur le marché international directement ou à travers les Etats voisins, surtout la Malaisie et Singapour, d'où le bois est réexpédié sous un nouveau label vers les marchés des Etats-Unis, de l'Europe, du Japon, de Taïwan et de la Chine continentale (EIA/Telepak 2001).

Après deux ans d'autres d'investigations par EIA/Telapak et des ONG locales associées, qui ont fait apparaître des indices révélateurs sur la façon dont ces délits étaient commis, le Gouvernement indonésien a commencé à faire preuve d'un certain degré de volonté politique de remédier à la situation. En avril 2001, un décret ministériel a promulgué un moratoire provisoire sur les coupes et le commerce de cette espèce menacée. A la suite de ce décret, le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a été informé que l'Indonésie inscrivait son ramin à l'Annexe III de la CITES, avec quota zéro, interdisant effectivement son exportation du pays. En adoptant cette mesure, le Gouvernement indonésien sollicite l'appui international et fait retomber une partie de la responsabilité des vols de bois de ramin sur les pays importateurs. Les pays consommateurs sont maintenant liés par leurs propres législations nationales relatives à la CITES et doivent interdire les importations de ramin indonésien, à l'exception de celui qui provient de la Diamond Raya Timber, une société dont la certification en avril 2001 par l'Institut indonésien d'écoétiquetage (IEI) affilié au Forest Stewardship Council a fait l'objet de controverses. La CITES est le seul instrument international juridiquement contraignant que le Gouvernement indonésien peut invoquer pour commencer à protéger la forêt de Tanjung Puting. Actuellement, il n'existe aucune autre loi qui porte sur le commerce et la consommation du bois provenant de sources illégales.

Le 17 août 2001, l'organe de gestion CITES de Malaisie a informé le Secrétariat CITES qu'il accorderait une dérogation pour

Suite à la page 31

l'inscription des parties et produits du ramin. Il est difficile de comprendre les motifs de cette mesure si la Malaisie veut continuer à exporter son propre ramin, du moment qu'il a été prélevé légalement à l'intérieur du pays.

Suite des événements

Après l'inscription du ramin à l'Annexe de la CITES et la prise de pouvoir d'un nouveau Président indonésien, un nouveau ministre des forêts fut nommé début août 2001. Jusqu'alors, aucune mesure concrète n'avait été prise pour poursuivre activement, en Indonésie et dans les pays voisins, les magnats du bois impliqués dans les activités d'exploitation forestière illégale et l'approvisionnement illégal de bois à des syndicats comprenant des entreprises qui alimentent les marchés internationaux. Bien que le ramin ait été inscrit à l'Annexe III de la CITES, les questions d'application des règlements et de responsabilité en Indonésie n'étaient toujours pas abordées.

En septembre 2001, s'est tenue à Bali (Indonésie) la Conférence ministérielle des pays d'Asie orientale sur l'application des lois forestières et la gouvernance des forêts (FLEG)—(voir le résumé dans AFT 9/4). Y ont participé 150 personnes représentant les gouvernements, les ONG et le secteur privé de 20 pays, mais Singapour et la Malaisie n'y étaient pas représentés. Il en a résulté un engagement sans précédent des ministres de toute la région d'Asie de l'Est d'entreprendre la lutte contre la 'criminalité forestière', celle-ci comprenant l'exploitation illégale, le trafic du bois illégalement prélevé, parties et produits, et le commerce fondé sur des importations illégales. D'autres pays consommateurs, notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et la Chine étaient également représentés et ont souscrit à la déclaration. Il a été admis, après franches délibérations, qu'au coeur de ce problème se trouvait la corruption, non seulement au sein des gouvernements mais dans l'industrie elle-même.

Deux mois après la FLEG, les autorités du ministère des forêts et la marine indonésienne ont saisi trois navires de charge présumés transporter illégalement du bois de la province indonésienne du Kalimantan central vers la Chine. Ces navires ont été immobilisés et leurs capitaines et équipages sont actuellement détenus au dépôt de la marine à Jakarta. Tandis que les enquêtes se poursuivent, on estime que les compagnies maritimes perdent environ 10 000 \$EU par jour. Le courtier impliqué dans la fourniture du bois illégal a perdu son produit et l'importateur ses marchandises. Si infime soit-il, c'est un avis important lancé aux compagnies maritimes: l'Indonésie est désormais prête à saisir et confisquer le bois qui fait l'objet d'un commerce illégal.

Comment redoubler d'effort

Difficile à croire, mais l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite de bois sont des questions qui commencent à peine maintenant à être traitées ouvertement. Les gouvernements de la région d'Asie orientale s'étant engagés, c'est au tour de l'industrie de participer également et de s'assurer que les ressources qu'elle achète et qu'elle vend proviennent de sources légales. De nouvelles législations doivent être mises en place d'urgence pour interdire l'importation et la vente de bois et de produits d'origine illégale. Le 'blanchiment' du bois illégal représente un commerce énorme qui n'est à l'avantage que de ceux qui contrôlent les syndicats; il est essentiel de confronter les éléments criminels de ce commerce.

Les gouvernements doivent élaborer de nouvelles politiques en matière d'achats, capables de prouver que le bois et les produits dérivés proviennent de sources légales, et l'industrie doit adopter pour la filière des procédures transparentes permettant de retracer l'acheminement du bois, de sa source au marché. Les pays producteurs doivent formaliser un système de coopération frontalière entre autorités nationales chargées de faire respecter les règlements et mettre en vigueur une législation autorisant la confiscation du bois illégal et l'arrestation de ceux qui en font le trafic hors du pays d'origine. Telles sont certaines des

Le parc national de Tanjung Puting est devenu un 'banc d'essai' pour le Gouvernement indonésien et sa bonne volonté de combattre l'exploitation illégale et le trafic du bois d'origine illégale vers les marchés de consommation internationaux.



Ramin transformé: obtenu par des moyens illégaux et subrepticement photographié en Indonésie en mai 2000. Photo: © Faith Doherty. Environmental Investigation Agency

recommandations que l'EIA/Telapak considère comme étant les premières démarches indispensables pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite du bois.

Fondée en 1984, l'Environmental Investigation Agency s'est engagée, en tant qu'organisation internationale indépendante, à entreprendre des campagnes pour enquêter et exposer la criminalité environnementale. Elle est basée à Londres (Royaume-Uni) et à Washington, DC (Etats-Unis)

Référence

EIA/Telapak Indonesia 2001. *Timber trafficking: illegal logging in Indonesia, South East Asia and international consumption of illegally sourced timber.* Environmental Investigation Agency and Telapak Indonesia, September 2001. (Accessible sur le site www.eia-international.org)